

**24 août 1975, Mont-Gabriel**

**Conférence de presse sur divers dossiers**

Journaliste : En principe, êtes-vous d'accord avec le principe qui est énoncé que le Québec pourrait devenir une capitale internationale des sièges sociaux des compagnies multinationales, est ce que vous êtes d'accord que ce serait dans l'intérêt du Québec?

M. Bourassa : Dans toute cette question des multinationales, il reste qu'il y a les avantages à examiner les avantages et les désavantages assez concrets qui sont très importants. J'ai dit que je ne voyais pas comment, je pense par exemple aux trois multinationales qui sont sur la Côte-Nord, notamment Québec Cartier Iron Ore, il y a 18000 personnes qui travaillent là-dessus, elles ont signé un contrat, une convention collective qui va leur donner des montants considérables. On me disait que pour les trois prochaines années, le montant additionnel aux 18 000 travailleurs serait très important. Il y a des avantages concrets pour les individus.

Par ailleurs, il y a la question du contrôle de l'économie par des centres de décision extérieurs à ceux qui existent au Québec. C'est ça qu'il faut évaluer quand on examine la question des multinationales, les bénéfices immédiats à court terme. Disons que pour un certain temps, pour le Québec, c'était important d'avoir ces bénéfices immédiats à je pense aux 18 000 travailleurs de la Côte-Nord, si les multinationales ne s'étaient pas établies à cet endroit, quels problèmes cela aurait causé.

Journaliste : Il s'agit plus des cas des multinationales que des ouvriers.

M. Bourassa: Il y a la question de l'intégration des cadres aussi. Je pense bien qu'il faut quand même se rendre compte que c'est une thèse qui existe depuis vingt ans, il faut quand même se rendre compte que le pouvoir réside de plus en plus, c'est la théorie de Galbraith, chez ceux qui administrent, chez les technocrates que chez les actionnaires. Si ce sont des Québécois francophones, des Québécois tout court qui administrent, des résidents du Québec qui sont les administrateurs, même si le capital-actions peut être de l'extérieur, il reste que le centre de décision est, en pratique, beaucoup plus au Québec qu'ailleurs.

Journaliste : M. Bourassa, pour revenir à l'étude de Kahn, le fait qu'il y a des gens au ministère de l'Industrie et du Commerce qui ont des réticences assez sérieuses... non pas ce genre d'études, mais le fait que dans la plupart des cas les études faites par cet institut sont toujours assez optimistes, on choisit toujours les meilleurs statistiques, etc.

M. Bourassa : Personne ne m'a dit qu'on pouvait mettre en doute la crédibilité de Hudson Institute, votre question revient à ça.

Journaliste : C'est qu'il y avait des réticences un peu vis-à-vis...

M. Bourassa : Des réticences parce que les chiffres ne seraient pas fiables. Personne ne m'a dit qu'on pouvait douter de la crédibilité d'une organisation comme ça.

Journaliste : C'est l'OPDQ comme tel qui a commandé cette étude.

M. Bourassa : M. Lachapelle pourrait vous donner des détails.

Journaliste: Avez-vous d'autres questions sur la question du contrat de...? Y a-t-il des chiffres qui ont été émis là-dessus?

M. Bourassa : Je ne vois pas ce que cela vient faire ici. En tout cas, je peux vous donner...

Journaliste: C'est parce que M. Kahn en a parlé.

M. Bourassa : Du sujet ou du contrat? ... multinationale ou...?

Journaliste : Oui, du sujet et du contrat.

M. Bourassa : Des multinationales.

Journaliste : Il s'agit d'un contrat de combien?

M. : Sur le rapatriement de la constitution, quand croyez-vous que les discussions vont reprendre avec le fédéral et les autres provinces?

M. Bourassa : On en a discuté en fin de semaine à Terre-Neuve et vous êtes au courant du communiqué disant que cela ne pouvait pas être séparé, que cela ne pouvait pas être fait d'une façon isolée. Cela va évidemment à l'encontre de la position de M. Trudeau. Il reste à voir quelle sera la réaction de M. Trudeau à ce point de vue exprimé par les provinces.

Journaliste: Cela veut dire qu'actuellement: c'est à peu près la même situation ... C'est parce qu'on

M. Bourassa : C'est parce qu'on m'a suggéré ici, Normand... Je m'excuse. Je peux aller à un autre endroit, si vous voulez. On m'a dit que c'est ici...

Journaliste : C'est que votre organisation avait fait savoir que la conférence de presse se tenait en haut à la salle de presse.

Journaliste : On peut aller à la salle de presse, si vous voulez.

Journaliste : Je n'ai pas d'objection que cela se tienne ici, mais à condition qu'on puisse s'installer pour que tout le monde puisse entendre.

M. Bourassa : D'accord. Installez-vous.

Journaliste : ... simple. Si vous vous mettiez au podium...

M. Bourassa : Cela fait professoral...

Journaliste : Oui, mais...

M. Bourassa : Je ne sais pas. Je ne suis pas au courant des détails. Je ne crois pas que le montant soit considérable . Je ne pense pas que...

Journaliste : Lui, il a parlé de 100 000 \$. Alors, des questions sur le colloque?

M. Bourassa : Alors, les questions?

Journaliste : si j'ai bien compris, M. Bourassa, quand vous avez parlé de souveraineté culturelle dans le cadre d'une nouvelle constitution, dans le fond, votre notion de souveraineté culturelle est conditionnée à cela. Cela me semble être une espèce d'échappatoire. Quand M. Lalonde a décrit à l'Anse Saint-Jean ce que cela était la notion de souveraineté culturelle, il avait parlé d'immigration, les communications, tout cela, mais là, vous semblez dire : Si cela ne marche pas dans le cadre d'une nouvelle constitution, il n'y a plus grand chose qu'on peut faire. Je vais aller là-bas.

M. Bourassa : D'accord. Il va aller poser la question là-bas.

M. Mailhot : La question que vous posez à M. Bourassa, quand vous avez abordé la question de la souveraineté culturelle, mais dans le cadre du rapatriement et de la redistribution d'une nouvelle constitution, si vous voulez, ce que j'en ai compris, c'est que si jamais on ne parvenait pas à s'entendre complètement sur une question comme celle-là, c'est... aussi, la souveraineté culturelle...

M. Bourassa : Cela est évident que quand on se fixe des objectifs on peut envisager l'échec, mais on peut envisager la réussite. Moi, je suis convaincu que ce que demande le Québec, quand on parle de souveraineté culturelle, on demande des choses qui nous paraissent tout à fait légitimes. Il ne s'agit pas de blâmer les hommes en place. Les hommes en place actuellement ont fait beaucoup de choses pour la promotion de la culture française et, dans les circonstances assez ingrates, mais nous nous plaçons dans une perspective beaucoup plus à long terme et ceci est tout à fait compatible avec le fédéralisme. Vous connaissez la position du Parti libéral là-dessus, nous croyons que les Québécois peuvent, à l'intérieur du régime fédéral, pouvoir satisfaire toutes leurs aspirations.

Journaliste : ... quant à la nécessité d'obtenir d'abord des modifications constitutionnelles préalablement au rapatriement de la constitution.

M. Bourassa : Je peux simplement vous référer au communiqué qui dit que le rapatriement est désirable en soi. Je pense que la majorité des Québécois et des Canadiens est d'accord pour que, dans la mesure où tous les autres facteurs sont respectés, il serait préférable que les Canadiens puissent modifier eux-mêmes leur constitution avec des garanties pour le Québec et les autres régions du Canada, mais que, par ailleurs, cela ne peut pas se faire d'une façon isolée. Cela est le point de vue des premiers ministres.

Journaliste : Mais, ma question précise est la suivante: Est-ce que vous avez obtenu, sur la position que vous avez exprimée très clairement ce matin devant les dirigeants du Parti libéral, l'appui de tous les premiers ministres des autres provinces?

M. Bourassa : Je ne peux pas parler en leur nom, M. Girard. Tout ce que je peux vous dire, c'est vous référer au consensus qui a été exprimé dans le communiqué.

Journaliste : M. Bourassa...

M. Bourassa : Oui, Pierre.

Journaliste : ... vous parlez de perspectives à long terme. On est quand même à deux ans ou à peu près d'une prochaine élection. Est ce qu'il est parmi vos priorités de régler ou d'entamer ou de faire un règlement sur cette question de souveraineté, de rapatriement?

M. Bourassa :] On ne peut certainement pas dire qu'il y a des dangers immédiats pour la culture française actuellement au Québec. Il faut quand même être assez réaliste pour constater ce qui se fait et par le Québec, qu'il a faites depuis dix ans; donc, il n'y a pas de dangers immédiats. Si on rapatrie la constitution, qui, elle, est un geste définitif et historique, donc qui ne peut pas être évaluée en termes d'années mais plutôt en termes de générations, cela fait quand même 107 ans qu'on essaie de rapatrier, d'une façon correspondante, on doit donner aux Québécois des garanties constitutionnelles sur l'avenir de la culture française.

Journaliste : C'est donc dire que vous ne prenez pas très au sérieux l'avertissement de Félix-Antoine Savard, la biennale de Chicoutimi.

M. Bourassa : Non, non, ne me faites pas dire des choses comme cela. Non, non. Ce que je veux dire, c'est que pour le gouvernement du Québec avec la loi 22, et par le gouvernement fédéral avec toutes les entreprises il y a la question de la qualité de la langue qui est très importante, mais y a aussi la question du travail qui est fait par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour la culture française, tout ce qui a été fait, par exemple, depuis cinq ans et même depuis quinze ans là-dessus. Cela ne veut pas dire qu'il ne reste pas des choses importantes à faire en raison de développements qui ont eu lieu comme la question du redressement de la langue, mais je fais une distinction entre les deux facteurs, entre les deux questions.

La volonté politique du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral actuels de travailler pour la culture française est clairement établie. Cela n'empêche pas qu'il faille régler des problèmes comme ceux-là.

Journaliste : Ce que vous dites, M. le premier ministre, c'est que la structure fédérale comme telle ne peut pas assurer cette sécurité culturelle. C'est par hasard que des hommes qui sont là ont pu le faire.

M. Bourassa : Par hasard, cela me paraît peut-être un peu fort parce qu'il y a quand même, disons, une dynamique politique qui fait que les Québécois constituaient jusqu'à un tiers de la population jusqu'à tout récemment et qu'il y avait des traditions permettant à des francophones d'occuper des postes importants. Cette dynamique politique peut peut-être s'atténuer avec le temps en tenant compte de facteurs objectifs comme ceux de la baisse de la natalité au Québec et le déclin de la proportion francophone au Canada. C'est pourquoi je dis non plus en termes d'années, en termes d'années, disons qu'il y a une

conjugaison d'efforts pour la culture française, même s'il reste des problèmes sérieux à régler, qui est plus forte que jamais auparavant, mais en termes de générations, c'est ce qu'on fait quand on parle de constitution, il est essentiel que dans cette constitution, qui va être un document qui liera les Québécois et les Canadiens jusqu'à la fin, indéfiniment, que dans ce document on ait des garanties pour la culture québécoise française.

M. Girard : M. le premier ministre sur le même sujet.

M. Bourassa : Excuse-moi, Normand.

Journaliste : Quand vous parlez des garanties constitutionnelles pour le Québec, voulez-vous dire que ce seraient des garanties spécifiquement pour le Québec ou pour toutes les provinces ensemble? C'est-à-dire, est-ce qu'il y aurait un statut particulier ou spécial pour le Québec?

M. Bourassa : Je vois difficilement, à moins qu'on soit tellement ingénieux qu'on puisse trouver d'autres formules, à ce que le gouvernement du Québec ne soit pas impliqué dans ces garanties parce que, pour les francophones, c'est le seul gouvernement où ils sont majoritaires en Amérique du Nord. Alors, cela devrait être ce gouvernement qui, en fin de compte, ait les pouvoirs de décision finale dans les questions de la culture. On peut dire que c'est invraisemblable qu'un gouvernement fédéral puisse prendre des décisions contre les francophones du Québec; on peut le soutenir avec réalisme mais c'est invraisemblable. Mais si, dans quinze ans, un successeur du maire Jones remplace Gérard Pelletier, cela pourrait paraître un peu moins invraisemblable. C'est contre cela, ne serait-ce que pour permettre aux Québécois de pouvoir apaiser leur inquiétude vis-à-vis des facteurs démographiques que nous connaissons et l'accélération du développement des communications, que ces garanties constitutionnelles sont utiles.

Journaliste : Est-ce que le Québec devrait avoir des garanties, des responsabilités qui ne seront pas accordées aux autres provinces? Est-ce que le Québec aurait le même statut que chacune des autres provinces?

M. Bourassa : Si, disons, le gouvernement fédéral décide dans les domaines de communication et d'immigration, de décentraliser sa politique au point que cela peut s'appliquer à toutes les provinces, ce que nous voulons, M. L'Allier l'a exprimé et M. Hardy continue la lutte, nous l'avons dit à Ottawa. Si le fédéral est prêt à l'accorder à toutes les provinces, c'est sa décision. Mais ce qu'il nous faut, ce sont ces éléments qui nous permettent de constater que nous avons une souveraineté culturelle.

M. Girard : M. le premier ministre...

M. Bourassa : Je ne sais pas, M. Keable, cela fait plusieurs fois qu'il lève la main.

M. Keable : C'est sur l'autre sujet.

M. Girard : Sur le même sujet et ce sera ma dernière question là-dessus. À l'issue de la conférence des premiers ministres de

Terre-Neuve, on a évoqué la possibilité d'une prochaine réunion fédérale-provinciale, au niveau des premiers ministres, peut-être à la fin de l'année ou au début de l'année 1976. Ma question est la suivante: Est ce qu'il s'agira d'une conférence constitutionnelle demandée par l'ensemble des premiers ministres provinciaux?

M. Bourassa : Je crois que si on en a parlé, c'est pour les coûts de la santé.

Journaliste : Après Victoria, M. Bourassa, M. Trudeau avait dit que la révision de la constitution dépendait maintenant d'un premier geste, qu'il d'un premier pas du Québec, appartenait au Québec de sortir le dossier, de relancer le dossier, de faire la demande, la proposition. Vous dites maintenant à M. Trudeau: Rapatrier., on n'est pas contre, mais à condition qu'on ait des garanties culturelles. Étant donné ce que M. Trudeau a déjà dit, est ce que vous allez faire ce premier geste, ce premier pas demandant de rapatrier la constitution?

M. Bourassa : M. Trudeau avait dit cela, comme vous le dites, mais il a parlé un peu différemment au lendemain de son élection il a dit qu'il était intéressé à rapatrier la constitution. Alors, c'est à la suite de cette déclaration... je l'ai fait à quelques reprises, mais je le fais d'une façon plus formelle aujourd'hui.

Journaliste : Est-ce vous estimez, M. le premier ministre, que c'est important de rapatrier la constitution ou est ce qu'elle ne pourrait pas rester à Londres encore cinquante ans?

M. Bourassa : Je crois que c'est désirable que les Canadiens, ce n'est pas un retard de quelques années qui peut modifier l'équilibre politique au Canada, mais c'est désirable pour les Canadiens et les Québécois que ce soient les Canadiens qui s'occupent de leur constitution, comme M. Trudeau l'a dit avec raison. Nous sommes peut-être le seul pays au monde où sa constitution est dans un autre pays.

Journaliste : Sur le même sujet encore, est ce que vous seriez prêt...

M. Bourassa : Est ce que Jean Dumas pourrait... qui est président ou vice-président, parce que je ne veux pas avoir l'air de faire du favoritisme quand je choisis les réponses. On nous accuse assez de favoritisme.

Journaliste : Est-ce que vous seriez prêt à demander officiellement aux neuf autres provinces de convoquer une nouvelle conférence constitutionnelle et sinon, pourquoi ne le faites-vous pas?

M. Bourassa : J'ai déjà répondu là-dessus que s'il n'y a pas de chance de succès; ça ne donne rien de convoquer une conférence constitutionnelle. Si M. Trudeau dit qu'il n'est pas question qu'on discute de rien d'autre que du rapatriement, que le Québec et d'autres provinces ne sont pas d'accord, ce serait convoquer une conférence constitutionnelle, ce serait tout simplement courir à un échec. Cela suppose des discussions préalables et s'il y a possibilité sérieuse d'entente, il y a d'autres questions dont on peut discuter, je tiens bien à le signaler, d'autres provinces ont manifesté d'autres sujets. Dans le cas du Québec, c'est pour ça que j'ai dit dans mon texte que la révision constitutionnelle, nous étions d'accord avec les objectifs des autres, provinces dans leur ensemble, mais pour nous particulièrement,

indépendamment des autres questions dont on peut discuter, il y a cette question des droits culturels.

Journaliste : Quand le Québec demande le pouvoir final de décision dans l'immigration, qu'est-ce que ça laisse au gouvernement fédéral, au gouvernement canadien, de la citoyenneté canadienne?

M. Bourassa : La rédaction des amendements ne sera pas la chose la plus facile, je suis d'accord, mais d'un autre côté, je ne peux pas gouvernement, qui est redevable à une majorité qui n'est pas la leur, pourrait, en matière d'immigration, prendre des mesures qui pourraient comporter des risques pour l'évolution de la culture française au Québec. Il s'agit de trouver les formules, étant donné qu'on est dans un marché commun et qu'on sera toujours dans un marché commun, quel que soit l'avenir politique, j'essaie de référer, étant donné qu'on est au moins dans des régions où il n'y a pas de frontière, je ne dis pas que la formule, dans le cas de l'immigration est facile à trouver.

Il faut qu'on soit en mesure, d'une façon très claire, à la lumière de ces amendements constitutionnels qu'on peut assumer par hypothèse, de constater qu'il ne sera pas possible à un autre gouvernement de prendre des décisions qui pourraient comporter des risques pour la culture française, qui pourraient décider que, massivement, tel type d'immigration se trouverait à engendrer un déséquilibre ethnique ou linguistique au sein du Québec.

M. : Le cœur du problème pour moi est ceci: Un gouvernement régional comme le vôtre décide qui peut entrer dans votre région, ce n'est plus une région, c'est un pays indépendant et ce n'est plus un système fédéraliste.

M. Bourassa : Je ne suis pas d'accord avec vous. Je crois que vous avez une conception très orthodoxe et assez restreinte du fédéralisme. On parle d'établir un fédéralisme en Europe d'ici quelques années et on parle d'avoir un Parlement fédéral au suffrage universel, je ne veux pas qu'on compare les deux situations, mais je ne vois pas en quoi le fédéralisme, qui est peut-être la formule politique la plus souple qui puisse exister, ne serait pas compatible avec le fédéralisme d'autant plus que ce que nous demandons paraît tellement coller au bon sens historique des Québécois. On veut dans les secteurs qui nous distinguent des autres, étant donné qu'on veut s'épanouir, avoir des garanties constitutionnelles.

M. : Sur l'immigration, c'est presque une demande pour pouvoir admettre des passeports de la province de Québec.

M. Bourassa : On peut essayer d'examiner des formules qui permettent au gouvernement du Québec d'être, il faudrait que cela soit très clair, satisfait sur la possibilité ou la non possibilité d'un autre gouvernement d'entraîner un déséquilibre linguistique au sein au Québec. C'est le défi et le pari du parti de mon gouvernement. Nous refusons le fédéralisme très orthodoxe et centralisateur dans plusieurs secteurs et nous refusons l'indépendance type africain qu'on propose de l'autre côté. Ce qu'on veut c'est la formule dont je vous parle depuis quelques années.

Modérateur : M. Keable.

M. Keable : Sur un autre sujet dont il a été question... Est ce qu'il y a un contrat ou une négociation en vue d'un contrat entre le Québec et la Hudson Institute directement aux États-Unis ou via sa filiale à Montréal?

M. Bourassa : On s'est bousculé sur moi tantôt pour me parler de je crois que le montant est de 100 000 \$, M. Kahn a parlé de 100 000 \$, je crois, ou un chiffre de cet ordre-là et, évidemment, il y a des milliers de contrats qui sont donnés par le gouvernement du Québec ou par les agences; il est probable, je crois que c'était en discussion. C'est en discussion avec l'OPDQ et le Conseil du trésor.

M. Keable : Est-ce que cela s'inscrit à l'intérieur d'une étude plus cela, je ne vois pas ce que cela vient faire. Il y a plusieurs mois, on m'avait parlé du contrat, mais je suis prêt à répondre. Je n'ai pas le temps vaste ou est-ce un contrat très spécifique sur une question précise?

M. Bourassa : Il y a plusieurs contrats qui sont donnés par l'OPDQ. Malheureusement, avoir su que vous étiez pour me poser ces questions, j'aurais pu avoir tous les détails de la réponse; M. Kahn m'en a dit un mot hier après-midi en me disant qu'il était en discussion avec l'OPDQ, et il y avait ses collaborateurs aussi, mais cela n'est pas allé plus loin que cela. Lundi, je pourrai avoir tous les détails, si vous voulez, et je pourrai vous donner tous les détails lundi, exactement le montant, où cela en est dans les négociations et cela fait partie de quoi.

M. Keable : Vous, personnellement, est ce que vous avez eu des contacts avec M. Kahn ou avec les gens de sa maison?

M. Bourassa : M. Kahn m'en a parlé hier très brièvement. On m'avait parlé, il y quelques mois, d'une telle possibilité à travers beaucoup de choses.

Journaliste : Vous ne l'avez pas rencontré pour discuter.

M. Bourassa : Non, hier, c'était simplement à l'occasion... J'ai rencontré la plupart des invités hier; alors, il est venu m'en parler. On m'avait parlé, il y a quelques mois, d'une telle possibilité d'un contrat, mais j'aimerais mieux vérifier exactement où cela en est, le montant, cela fait partie de quoi et Charles Denis pourrait émettre un communiqué demain ou vous donner cela à titre d'information.

Journaliste : J'aurais deux questions à poser. Une question de fond assez importante, je crois, et l'autre, une question de forme. Tout simplement pour réserver ma place pour une deuxième question. La question de fond, c'est qu'il est question, pour sauvegarder la souveraineté culturelle du Québec, de choses comme les communications, la langue...

M. Bourassa : L'immigration.

Journaliste : ... et l'immigration. Mais, au moment où le Québec va demander des garanties, lors d'une possible conférence constitutionnelle et même en dehors d'une conférence, les Canadiens des autres provinces qui ont, eux aussi, leurs objectifs nationaux, vont demander, sinon des garanties, peut-être une certaine liberté d'action. Vous savez certaine action au Canada anglais, c'est-à-dire les associations de

maîtres, les directeurs d'écoles, les associations de commissaires sont extrêmement inquiets de voir qu'on dépense trois fois plus d'argent par élève en Ontario qu'à Terre-Neuve, en Alberta qu'au Manitoba et exigent à chacun de leur congrès la création d'un organisme quelconque, ministère, bureau, office destiné à assurer une normalisation des conditions d'éducation, des modes d'éducation, des méthodes d'éducation et surtout des dépenses d'éducation à travers le Canada. Est-ce que le Québec s'opposerait à la ment que, depuis deux ans, les organismes professionnels du monde de l'éducation, création d'un ministère ou d'un para ministère fédéral de l'Éducation?

M. Bourassa: Il peut y avoir des types de collaboration. Évidemment, cela me paraît impensable pour l'instant, à moins qu'un ministère ne veuille rien dire, mais je ne pense pas que le Québec ne puisse jamais accepter la création d'un ministère de l'Éducation fédéral. Cela n'empêche pas la collaboration qui peut exister dans le domaine de la recherche; on fait comme le nôtre. Cela ne donne rien d'avoir des dédoublements dans le domaine de la recherche et des gaspillages de fonds publics, mais de là à avoir un organisme structuré qui s'occuperait de l'éducation, je pense que cela paraît inacceptable.

Journaliste: Je vous posais la question parce qu'aux conférences constitutionnelles précédentes, depuis 1964, ce que le Québec demandait pour le rapatriement de la constitution c'était, au fond, un droit de veto sur des choses déjà inscrites dans la constitution et non pas à venir comme l'immigration ou les communications. Est-ce que le Québec exigerait toujours ce droit de veto?

M. Bourassa : Dans le domaine de la culture, je crois que là-dessus la position du Québec sera toujours très claire. Quant à moi, ce serait non négociable. Dans les autres secteurs, il est inévitable qu'il y ait des coordinations de plus en plus étroites dans le domaine social et dans le domaine économique. On ne peut pas, au Québec, avoir des charges sociales... On s'en aperçoit avec la fiscalité, là. Nous avons eu un régime fiscal qui est de plus en plus différent de celui de l'Ontario. C'est dire qu'on a utilisé l'inflation pour redistribuer les revenus aux moins favorisés, c'est l'exemple concret de la social-démocratie, alors que pour les autres provinces l'indexation est proportionnelle aux revenus.

Combien de fois vous ai-je-dit que le gars qui gagne 6 000 \$, avec notre système, avait 20 fois plus qu'avec le système proposé par les autres d'un certain point parce que si le cadre de Toronto, finalement, gagne 3 000 \$ de plus, après taxes, qu'à Montréal, il va rester à Montréal, mais si cela tombe à 5 000 \$, il va songer à déménager en Ontario. Il va y avoir un différentiel qui va devenir de plus en plus stimulant sur la mobilité de la main-d'œuvre. C'est pourquoi on a certaines limites.

Dans le domaine économique, c'est la même chose. Le Québec exporte la moitié de ce qu'il produit dans le secteur manufacturier. Il n'y a pas un endroit au monde qui dépend autant du commerce international que nous, probablement, si on exporte la moitié. C'est pour cela que je crois à une association économique et sociale très étroite et qui repose forcément sur un lien fédéral. Cela me paraît inévitable et cela fait dix ans que je le dis et je vais le répéter. Je ne vois pas comment, s'il n'y a pas de lien fédéral, on peut avoir une économie intégrée comme la nôtre, qui nous donne des avantages que vous connaissez; cela, c'est le social et l'économique.

D'ailleurs, dans toutes ces questions, le Québec est appuyé, quand il fait des propositions, par d'autres provinces. Dans le domaine culturel, c'est différent. On a là des objectifs tout à fait particuliers. Dans les communications, on a vu, on nous a appuyés et finalement, quand le « crunch » est arrivé, si on peut dire, l'appui était moins fort.

Journaliste : Ils sont toujours comme cela.

M. Bourassa : Non, non, ils ne font pas toujours cela parce que dans le domaine social et économique il y a des intérêts communs.

Journaliste : Une question: Dans le domaine de l'éducation: est ce que les provinces qui désirent une plus grande cohésion nationale canadienne vont continuer à vous appuyer?

M. Bourassa : Dans le domaine de l'éducation, j'ai dit tantôt que l'éducation faisait partie, en vertu de la constitution de la souveraineté des provinces. Alors, je ne vois pas comment le gouvernement pourrait accepter des transferts de souveraineté dans le domaine de l'éducation.

Dans ces secteurs, j'ai dit que la position du Québec, cela n'empêche pas les arrangements pratiques, il ne faut quand même être obstinés au point de perdre des avantages pratiques, il ne jamais que ces arrangements se trouvent à comporter des risques pour le progrès de la culture française ou son maintien. On a comme gouvernement québécois, et j'en suis très conscient, et je l'ai drôlement senti à Victoria, une responsabilité tout à fait particulière et extrêmement importante sur le plan historique.

Modérateur : Sur un autre sujet, on pourrait revenir après. M. Mailhot, s'il vous plaît.

M. Mailhot : M. Bourassa, suite aux déclarations de Terre-Neuve concernant les investissements étrangers, il est clair que vous prenez vos distances de plus en plus vis-à-vis de certaines politiques fédérales dans ce domaine. Est ce qu'on peut en conclure que vous voulez en arriver à une certaine appelons cela comme cela pour les besoins de la cause souveraineté économique pour le Québec qui, par exemple, empêcherait le Québec d'être soumis à des politiques fédérales éventuelles qui, dans le domaine économique, seraient susceptibles de favoriser certaines régions davantage que d'autres?

M. Bourassa : Je ne peux pas concevoir une souveraineté économique. M. Jacques-Yvan Morin, le colloque est fini, on peut parler un peu des adversaires, parlait de souveraineté pétrolière alors qu'on n'a pas de pétrole au Québec. Cela, évidemment ils n'en sont pas à une déclaration curieuse près.

Je ne crois pas que le Québec aurait intérêt à une souveraineté économique. Cela n'empêche pas qu'on a, et là-dessus les Maritimes sont encore plus, si je puis dire, claires sur le fait que les lois fédérales sur les investissements étrangers créaient des préjudices. Quand il faut remplir quinze pages de formules avant de considérer si on investit dans un pays; déjà nous avons des contraintes linguistiques qui vont devenir de plus en plus importantes pour les investissements étrangers, et on en a besoin. Un négociateur du ministère du Travail me disait, par exemple, que la dernière convention collective sur la Côte-Nord, qui comporte 18 500 travailleurs et trois multinationales, pour les trois prochaines années, je dis le chiffre

sous toute réserve, c'est lui qui me l'a donné, au-delà de 150 000 000 \$ de revenus additionnels pour ces 18 000 travailleurs. Si on n'avait pas Iron Ore et Québec Cartier ou ces multinationales, on ne pourrait pas trouver ces sommes additionnelles, sans compter les salaires qu'ils ont déjà. La position du Québec, c'est que dans la première partie sur les « take over » ou les prises de contrôle, le gouvernement du Québec a eu une très bonne collaboration du gouvernement fédéral.

Nous avons encore besoin, pour plusieurs années, de capital étranger, la technologie, et cela nous permet de faire face au défi des années soixante-dix au Québec qui est de créer le maximum de nouveaux emplois. Je l'ai dit combien de fois? En 1970, quand j'ai pris le pouvoir, il y avait 60000 Québécois qui quittaient le Québec et l'an dernier, 23 000. Évidemment, si on additionne les huit années ensemble, on peut dire que 300 000 Québécois ont quitté le Québec, mais si on regarde les chiffres d'une façon plus précise, on s'aperçoit qu'il y a eu une chute radicale de 1970 à 1975.

Donc, « firstthing first » comme disent les Anglais, ce qui est important, fait avec le capital étranger. Là, disons que la situation s'étant améliorée économie avec le [« know how »] que cela peut apporter, avec l'adaptation aux entreprises autochtones, on veut avoir une liberté de manœuvre dans cette venue d'investissements étrangers, adapter ces investissements à nos besoins propres et en tenant compte de nos priorités culturelles, économiques et régionales.

Si on a un investissement étranger qui est prêt à aller, disons, en Gaspésie et qu'il est extrêmement important, si les critères fédéraux nous empêchent de l'avoir, on n'acceptera pas cela du tout. On espère que dans la deuxième partie le gouvernement fédéral fera suffisamment preuve de flexibilité c'est une loi qu'il a adoptée quand il était minoritaire pour nous permettre d'adapter ces investissements à nos objectifs.

M. L'Heureux : Dans le domaine particulier des communications, vous savez que le gouvernement fédéral s'apprête à adopter une loi, à l'automne pour consolider ses pouvoirs dans ce domaine. Le ministre L'Allier avait dit que si le Québec attendait que cette loi soit adoptée il serait beaucoup plus difficile, par la suite, d'obtenir des changements à la position fédérale. Est-ce que vous entendez faire des pressions pour que le fédéral Dans la deuxième partie, c'est de créer des emplois pour garder ces Québécois et c'est ce qu'on a on veut faire en sorte que le capital étranger puisse s'intégrer à notre retarde sa loi? Comment manipulez-vous, actuellement, ce dossier particulier que le ministre L'Allier vous a remis?

M. Bourassa : Il peut y avoir une stratégie fédérale dans tout cela, j'aurai la mienne.

Journaliste : Celle du Québec est laquelle?

M. Bourassa : D'habitude, on ne dévoile pas nos stratégies d'avance, si on veut qu'elles soient efficaces.

M. Girard : M. le premier ministre, il y a une commission d'enquête qui a récemment étalé au grand jour la faillite d'une société paragouvernementale, la Société d'habitation du Québec; je voudrais savoir si le gouvernement a l'intention de donner une suite immédiate à ce rapport

autre que la nomination d'un nouveau président, c'est-à-dire restructurer complètement l'organisme et de quelle façon on va y procéder?

M. Bourassa : Disons qu'il y a eu ce rapport qui ne révélait aucune espère de fraude mais disons un manque de dynamisme administratif. Il peut y en avoir quelques-unes où il y a un manque de dynamisme administratif. Là-dessus, je tiens à dire que le fait que cela ait été envoyé, je crois, à six ou sept heures... Je ne veux pas qu'on nous prête des arrière-pensées. Je lisais votre article...

M. Girard :

M. Bourassa: Non, non, mais je veux dire, c'est quand même... genre de manœuvre ne donnerait absolument rien. D'ailleurs, vous vous êtes repris le lendemain. Pour ce qui a trait à cela, nous avons l'intention d'examiner des amendements à apporter à la loi sur la Société d'habitation. On voulait les annoncer à l'occasion de la nomination de M. Saulnier mais on veut en discuter, il y a un comité qui a été formé avec MM. Saint-Pierre, Goldbloom, Garneau, pour examiner cette question. Dans le domaine de l'habitation, il y a certainement beaucoup de choses à faire au cours des prochaines années.

M. Paré : Une petite annexe à la question de Girard. Est ce que vous considérez la faillite ou la semi-faillite de la Société d'habitation comme un exemple de ce que disait M. Chrétien la semaine dernière sur la qualité respective des fonctionnaires fédéraux et provinciaux?

M. Bourassa : Si on faisait enquête sur tous les organismes fédéraux, comme nous faisons enquête sur tous nos organismes, je ne sais pas quel serait le résultat; c'est la même chose dans les autres provinces. Il n'y a pas un gouvernement qui enquête autant sur ses organismes, et publiquement et en nommant des gens qui ne sont pas libéraux pour être sûr que les recommandations ne pourront être accusées. Trouvez un autre gouvernement comme cela, confier tous les dossiers de la Sûreté à des gens qui militent dans d'autres partis politiques! Si ce n'est pas la preuve que le gouvernement veut agir sérieusement... Est-ce que la réponse vous satisfait?

M. Paré : Oui.

M. Bourassa : D'accord.

M. Paré : La question que je voulais vous poser a trait non pas aux politiques de votre gouvernement mais à l'utilisation du vocabulaire politique. Vous avez utilisé quatre fois, depuis le début de la conférence de presse, les mots « une indépendance à l'africaine ». Je vous connais assez alerte et assez intelligent pour voir que ce J'aimerais que vous nous expliquiez...

M. Bourassa : Deux fois: j'ai dit « une indépendance à l'africaine » et une « indépendance de type africain ».

M. Paré : Ah! bon. J'aimerais que vous nous expliquiez comment un pays moderne, industrialisé, au bord de l'ère post-industrielle, comme le Québec, où la population est totalement alphabétisée, qui a 120 000 étudiants dans ses universités, qui est un pays social-

démocrate, pourrait réussir une indépendance identique à celle de pays sous-développés où on meurt de faim, où 95 % de la population est analphabète et ainsi de suite, même s'ils voulaient y réussir?

M. Bourassa : Ce qu'on propose dans l'autre parti politique qui, curieusement, ne fait pas de colloque, c'est l'indépendance de type traditionnel comme on en a eu en Afrique depuis 25 ans. Je crois qu'il y a eu peut-être, je ne sais pas combien de coups d'État en Afrique depuis 25 ans. Ce que je dis, je ne dis pas que l'économie québécoise se compare à celle du Zaïre ou de l'Ouganda, sans comparer les chefs politiques, c'est que la formule qui est proposée est celle qui a été choisie depuis 25 ans dans ces pays.

Même si nous avons un niveau de vie très supérieur, encore supérieur à la moyenne... on a eu une croissance supérieure à la moyenne canadienne depuis cinq ans, c'est peut-être la réponse la plus éclatante aux critiques de notre politique économique, alors que de 1960 à 1970 cela avait été inférieur, depuis qu'on est au pouvoir, c'est supérieur. Nous ne voyons pas comment cette formule traditionnelle à l'africaine, parce que ce sont eux qui l'ont appliquée d'une façon accélérée depuis une génération. Cela veut dire que des transformations politiques radicales pourraient raient être très dommageables. C'est comme la question du référendum, ça veut dire que pour deux ans il y aurait une union monétaire temporaire, pour beaucoup de Québécois, parler d'un référendum c'est M. Dupuis qui en a parlé le premier, Yvon Dupuis, ç'a été suivi par le Parti québécois, voudrait dire qu'entre-temps il y a une union monétaire temporaire, avec tous les risques que ça comporte, dans un pays où la mobilité de capital est très forte. Cela veut dire que les gens pourraient expatrier leurs capitaux et créer des tensions économiques telles qu'au moment du référendum il y aurait tellement de tension économique négative que le référendum serait voué à un échec avec tous les effets sociaux, psychologiques, économiques et moraux sur la population du Québec à ce moment.

Cette indépendance traditionnelle, le mot africain, alors qu'il y a seulement 20 pays indépendants d'Afrique et qu'il y en a 26 qui ont la même indépendance en Europe, comme le Danemark, la Suisse ou l'Allemagne qui n'ont pas d'uranium, de pétrole ou de gaz.

M. Bourassa : Si je l'emploie, M. Paré, c'est qu'en Europe, contrairement à l'Afrique, on s'oriente vers un parlement fédéral comme on a ici. Je ne vois pas comment cette formule serait avantageuse pour le Québec. On a beaucoup de choses au Québec, mais on n'a pas d'uranium, pas de gaz, pas de pétrole. Dieu sait comment c'est important dans les ressources énergétiques et dans l'économie d'un pays. On a une mobilité de capital au Québec et une mobilité de la main-d'œuvre qui est probablement unique au monde.

M. Paré : J'ai demandé simplement pourquoi vous utilisiez pour alors qu'en Afrique on propose des formules comme celles du parti que vous connaissez. C'est pour ça ...

Journaliste : Demandez-vous toujours une certaine espèce d'indépendance...

M. Bourassa : Je parle de souveraineté culturelle dans un fédéralisme économique. Je vais défendre le régime fédéral jusqu'à la limite de mes forces parce que je suis convaincu que si

nous perdions ce lien fédéral il faudrait le recréer par la suite et entre-temps ça voudrait dire une saignée exceptionnelle pour le Québec.

Journaliste : Le rôle du fédéral est d'assurer l'économie du Québec aussi.

M. Bourassa : Non, le rôle du fédéral est d'assurer une coordination économique, une répartition des richesses économiques à l'intérieur du Canada, comme on s'oriente non seulement au niveau européen, mais au niveau supranational, de plus en plus, on parle d'une répartition des richesses énergétiques. C'est ce dont on a parlé vendredi soir. Le rôle du fédéral reste encore important, c'est évident. Dans le budget fédéral, les questions culturelles sont peut-être de 1 %. On ne détruit pas le pays si on parle de souveraineté culturelle. Le social et l'économique sont de loin en termes budgétaires concrets. Alors, il resterait un gouvernement fédéral qui aurait des responsabilités très concrètes. Nous avons beaucoup plus d'intérêt à faire partie de ce fédéralisme.

M. Paré : qui nous donnerait peut-être un ambassadeur aux Nations Unies, mais quoi de plus avec combien de problèmes? Après les feux d'artifice, a minute de vérité serait drôlement dure.

Modérateur: M. Mailhot.

M. Mailhot : Dans le parc fédéral, au Saguenay, le ministre Buchanan disait, la semaine dernière, que d'après lui les deux niveaux de gouvernement en arriveraient à une entente finale d'ici le mois d'octobre. Vous avez participé récemment à une rencontre là-dessus avec M. Chrétien. OÙ en est rendu ce dossier? Est-il exact que l'on songe à échanger les terrains du Saguenay pour une partie des terres qui avaient été expropriées en trop ou certains disaient illégalement à Mirabel?

M. Bourassa : C'est une solution qui est sérieusement envisagée.

M. Mailhot : le dossier. Êtes-vous d'accord que...

M. Bourassa : On voudrait prendre une décision d'ici un mois là-dessus. Cela fait combien de temps qu'on discute de cette question. Je sais que les gens de la région le veulent énormément. Il y a beaucoup d'avantages économiques pour la région. J'ai rencontré M. Chrétien là-dessus, M. Buchanan et nous avons examiné les conditions du gouvernement du Québec, la coordination avec les parcs provinciaux, la question de l'échange des terrains, la question des bénéfices économiques réels, pas seulement annoncés, mais ceux qui seront réels.

Journaliste: Est-ce qu'il s'agirait d'une cession, de terrains complète ou...?

M. Bourassa : Cela serait comme les autres parcs, le parc de la Mauricie, le parc Forillon, mais c'est discuté très très sérieusement.

Modérateur: Alors, messieurs, si vous êtes d'accord, une autre question principale et après quoi, nous passerons aux entrevues. Il y a monsieur ici qui attend depuis longtemps.

Journaliste: Dans votre discours de tantôt, vous avez parlé de mettre l'accent sur le développement des régions. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut-il dire que le gouvernement du Québec donnerait des pouvoirs aux régions?

M. Bourassa : Il ne s'agit pas d'avoir un quatrième palier de gouvernement, mais je crois que dans les politiques du gouvernement, les politiques d'ensemble au cours des prochaines années, même si on l'a fait pas mal et qu'on essaie de le faire beaucoup dans la répartition des investissements, on doit avoir continuellement comme objectif de fond un développement régional aussi poussé que possible. Je serai disponible pour les interviews, si vous voulez, pour la radio et pour la télévision.

Journaliste : Juste une seconde, M. Bourassa. Une question que je n'ai pas eu le temps de vous poser.

M. Bourassa : Oui, je vous en prie.

a part le travail de la commission politique?

M. Bourassa : On doit discuter. Je vais faire des congrès régionaux là-dessus.

Journaliste : Quelqu'un m'a dit qu'il était censé avoir un mini Lac-à-l'Épaule là-dessus.

M. Bourassa : Je vais annoncer cela, pas sur le colloque comme tel. C'est à la suite du remaniement et tout cela... J'avais prévu, mais je veux dire que je pourrai...

Journaliste : Au cours des prochaines semaines?

Journaliste : Quelle autre suite entendez-vous donner au colloque?

M. Bourassa : Bientôt.

Journaliste : Cela veut dire quoi bientôt?

M. Bourassa : C'est à la suite du remaniement que j'avais prévu tout cela, mais je veux dire, je pourrai...

Journaliste Au cours des prochaines semaines ou plus tard?

M. Bourassa : Assez proche.